

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valenciennes, le mercredi 18 octobre 2023

DES ÉLUS BRISENT LA MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE AUX VICTIMES ISRAËLIENNES : RECONQUÊTE! DÉNONCE UNE ATTITUDE INACCEPTABLE

Ce mardi 10 octobre, lors du conseil municipal de Marly, Jean-Noël Verfaillie, maire de la commune, a souhaité rendre hommage aux victimes israéliennes, en évoquant « des scènes de barbarie comme on a pu le vivre en France au Bataclan ».

Cette minute de silence a été brisée par deux élus de l'opposition, Karim Berbache et Serge Lekadir. Le premier a même déclaré : « tout le monde ne pense pas comme vous... ».

L'attitude de ces élus de la République est inacceptable.

Face au terrorisme et à la barbarie, aucun compromis n'est possible.

Pour rappel: l'apologie du terrorisme est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

Je salue l'initiative de Jean-Noël Verfaillie de dénoncer ces comportements, et de les porter à la connaissance du préfet et du ministre de l'Intérieur.

ANDRÉ DE MEESTER
DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU NORD